1. OBJECTIFS DE LA PROCEDURE
* Assurer la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge thérapeutique du patient et prévenir ou corriger les erreurs médicamenteuses
* Veiller à la transmission d'informations complètes et exactes des médicaments du patient entre les différents professionnels de santé lors de son admission à l’EHPAD.
1. ACTEURS
* **Officine / EHPAD**
* Tout personnel de santé de l’établissement ou de la pharmacie peut recueillir les informations nécessaires à la conciliation
* Le pharmacien référent ou le médecin coordinateur réalise le bilan médicamenteux optimisé.
1. PROCEDURE

### 3.1 Recueil des informations

**Qui réalise ? Pharmacien, Préparateur, IDE ou Médecin**

* Lister les médicaments en consultant au minimum 3 sources d'informations différentes (médecin traitant, pharmacie, DMP, DP, Infirmière à domicile, patient…)
* Rechercher l’existence éventuelle d’une non-adhésion thérapeutique du patient Rechercher l’existence éventuelle d’une automédication du patient
* Enregistrer l’ensemble des infor­mations recueillies sur un support standardisé
* Classer et/ou enregistrer le support dans le dossier patient.

### 3.2 Réalisation du bilan médicamenteux

**Qui réalise ? Pharmacien ou Médecin**

* Recouper et analyser les informations recueillies
* Résumer et rédiger les informations sous forme de bilan médicamen­teux.

### 3.3 Optimiser la prescription médicamenteuse et traçabilité dans le dossier patient

**Qui réalise ? Pharmacien ou Médecin**

* Repérer et analyser les divergences
* Réaliser un échange collaboratif entre médecins et pharmaciens.

**Qui réalise ? Médecin**

* Rédiger ou modifier consécutivement la prescription
* Expliquer au patient les changements de son traitement.

**Qui réalise ? Pharmacien ou Médecin**

* Tracer les informations dans le dossier patient ou via un logiciel métier interopérable, sous forme de bilan médicamenteux optimisé.

Les informations doivent être accessibles à tout professionnel de santé de l’établissement.

1. OUTILS
* Support standardisé de recueil des informations
* Support standardisé du bilan médicamenteux optimisé
1. REFERENCES

Haute Autorité de Santé. Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé. Février 2018.

Disponible sur : <https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2736453/fr/mettre-en-oeuvre-la-conciliation-des-traitements-medicamenteux-en-etablissement-de-sante>

Haute Autorité de Santé. Fiche de recueil des informations pour concilier. Février 2018. Disponible sur : <https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-11/annexe_2_fiche_de_recueil_des_informations_par_source_pour_concilier.pdf>

Haute Autorité de Santé. [Guide d’entretien du patient à l’admission en établissement de santé pour l’obtention du bilan médicamenteux optimisé](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2575531/fr/annexe-3-guide-d-entretien-du-patient-a-l-admission-en-etablissement-de-sante-pour-l-obtention). Février 2018.

Disponible sur : <https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-11/annexe_3_guide_dentretien_du_patient_a_ladmission_en_etablissement_de_sante_pour_lobtention.pdf>

Haute Autorité de Santé. [Fiche de conciliation des traitements médicamenteux à l’admission](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2575532/fr/annexe-4-fiche-de-conciliation-des-traitements-a-l-admission-fct). Février 2018.

Disponible sur : <https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-11/annexe_4_fiche_de_conciliation_des_traitements_a_ladmission_fct.pdf>